



Envoyé en préfecture le 17/06/2024
 Reçu en préfecture le 17/06/2024
 Tél. : Bureaux : 04 74 92 47 62
 Publié le 17/06/2024
 Permanence : 04 74 92 47 62
 ID : 038-200091791-20240617-ARR_2024_06_02-BF

E-mail : contact@sepecc.fr
 Adresse : 232, rue du stade 38890 Montcarra

ARRETE N° 2024 06 02

BUDGET EAU – VIREMENT DE CREDIT N°2

Le Président du Syndicat des Eaux de la Plaine et des Collines du Catalan

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2322-1 et L. 2322-2

ARRETE

Article 1^{er} : Afin de régulariser le chapitre 67, il convient d’effectuer les virements de crédits suivants :

38250	SYNDICAT EAUX PLAINE ET COLLINES DU CATELAN	VI n°2 2024
Code INSEE	BUDGET EAU	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical
 IMPAYES INDIVIDUELS ANTERIEURS ANNEE N**

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (exploitation)	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (exploitation)	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	3 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Article 2 : Ampliation de l’arrêté sera transmis à :

- Monsieur le receveur,
- Au Comité Syndical lors de sa prochaine séance

A Montcarra, le 17 juin 2024

Le Président, Patrick FERRARIS
*pour le Président et par délégation
 le DAF*

SYNDICAT DES EAUX DE LA PLAINE
 ET DES COLLINES DU CATELAN
 232, Rue du Stade
 38890 MONTCARRA

Certifié exécutoire par télétransmission en Préfecture le : 17/06/2024

Publication le : 17/06/2024